

Les Caf seront au rendez-vous de la Prime d'activité revalorisée

Réunis ce 18 décembre en Commission d'action sociale, les administrateurs de la Caisse nationale des Allocations familiales, ont rendu un avis favorable au projet de loi portant mesures d'urgence économique et sociale. A cette occasion, la Cnaf a précisé les conditions de mise en œuvre de la revalorisation de la Prime d'activité.

Par délégation du Conseil d'administration de la Cnaf, les administrateurs ont rendu un avis favorable au projet de loi, par 10 voix pour (6 Medef, 3 Cpme ; 1 Unapl/Cnpl), 6 voix contre (3 Cgt, 3 Cgt/Fo), 8 prises d'actes (3 Cfdt, 2 U2P, 3 Cftc), 6 abstentions (1 Personne qualifiée, 5 Unaf) et 2 non participations au vote (2 Cfe/Cgc). Au-delà du fond des mesures mentionnées dans le projet de loi, les administrateurs ont collectivement exprimé leur vigilance sur l'impact de ces dispositions sur le fonctionnement de la branche famille.

A l'occasion de cette commission, la Cnaf a apporté des précisions sur les conditions de préparation de la branche famille pour la mise en œuvre opérationnelle des mesures prévues. Après un travail de vérification approfondi avec l'ensemble de ses services, **la Cnaf est en mesure de garantir la faisabilité informatique de cette réforme dans les délais requis.**

Le simulateur et la demande en ligne sur www.caf.fr seront à jour au 1er janvier 2019 : tous les nouveaux allocataires qui feront une demande entre le 1er janvier et le 25 janvier 2019 et qui répondent aux conditions prévues, pourront bénéficier d'un paiement le 5 février, conformément aux nouvelles règles prévues.

La branche famille de la Sécurité sociale est mobilisée pour être au rendez-vous.



Contact presse
Virginie Rault
01 45 65 68 84
presse@cnaf.fr